Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260217-2060202-DE

commune de LOUANNEC
LA CAMPAGNE À LA MER

Délib n° 2026-02-02

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 11 février 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 18** **Quorum : 12**

Date de la Convocation : 3 février 2026

L'an deux mil vingt-six le onze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, ROCHE Fabrice.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Marc BACUS
Maurice PENNEC donne pouvoir à Gervais EGAULT
Sabine CRAIGNOU donne pouvoir à Sylvie CRAVEC
Michel ANDRÉ donne pouvoir à Bernard MULÉ

Absente : CRAVEC Sylvie

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Admissions en valeur – Budget camping

Le Maire présente les demandes d'admission en non valeur de créances irrécouvrables au budget camping municipal :

- 2003 : titre 75 - MANABLE Guy 454.00 € HT
- 2022 : titre 72 - TAZIR Cécile 136.47 € HT

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre les titres ci-dessus en non-valeur.

La somme, cinq cent quatre-vingt-dix euros et quarante-sept centimes (590.47 €), sera imputée au compte 6541 du budget camping 2026.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le 17 FEV. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais ÉGAULT.